AHRF 1952

A propos d'Admirat et du Baron de Batz

Mathiez regrettait qu'on prétendît comprendre la Terreur sans « établir la liaison entre l'histoire politique et l'histoire policière du régime » (1). Il constatait en outre qu'une seule et même « maladie » pouvait s'appeler alors « corruption et contre-révolution » (2) et nous lui devons les premières recherches sérieuses sur « la conspiration de l'Etranger » qui hanta le gouvernement de l'an II. Depuis, dans des articles des « Annales », MM. Henri Calvet et Georges Lefebvre ont insisté sur la psychose de peur dont il faut largement tenir compte, développée chez les révolutionnaires depuis les attentats contre Lepeletier et Marat, pour saisir la signification des mesures d'exception (3). M. Georges Lefebvre, en particulier, à propos de la loi de prairial, a rappelé l'émotion produite parmi les sans-culottes par les gestes d'un Admiral et d'une Cécile Renault alors que les factions intérieures paraissaient abattues et la coalition repoussée. Dans son livre récent sur « Les suspects pendant la Révolution » (4), M. Louis Jacob a, à son tour, relevé avec force l' « inquiétude » que créait chez les dirigeants « la perpétuelle renaissance de complots qui menaçaient le régime nouveau » (p. 189).

Mais qui étaient les auteurs des attentats? Peut-on établir un lien entre eux? Doit-on repousser comme fantaisiste l'hypothèse qu'un baron de Batz, chef insaisissable et audacieux d'un groupe de contre-révolutionnaires corrupteurs et assassins, ait à tout le moins armé le bras d'un Admiral? (5). Voici quelques notes sur la question, étant entendu que nous voudrions surtout provoquer de nouvelles enquêtes. Il y aurait lieu de connaître l'individu que fut Admiral, de démêler ses rapports — probables — avec les milieux de la finance, d'établir s'il fut en rapport avec Batz; pour finir, nous donnerons quelques précisions supplémentaires sur le séjour de ce dernier en Auvergne.

(1) *Etudes robespierristes*, t. II, p. 141.
(2) *Ibid.*, p. 28.
(3) Octobre 1950 et juillet 1951.
(4) Hachette, 1952.
(5) Cf. G. Lenôtre, *Un conspirateur royaliste pendant la Terreur; le baron de Batz*, 1906.

I

L'Auvergnat Admirat

M. Marc Dousse, ancien bibliothécaire à Clermont-Ferrand, a établi que « le pseudo meurtrier de Robespierre et de Collot d'Herbois » s'appelait en vérité Henri Admirat (6). Tous les historiens ont ainsi commis une erreur en le désignant sous le nom d'Admiral. L'erreur s'explique d'ailleurs aisément. Si nous nous reportons en effet aux interrogatoires que firent subir à l'inculpé d'abord le comité de surveillance révolutionnaire de sa section, puis le président du tribunal révolutionnaire, que constatons-nous? Interrogé le 4 prairial par le comité de la section Lepeletier, il déclare s'appeler Henry Admiral et signe L'Admiral au procès-verbal; le même jour, à François Dumas, il répond encore être Henri Admiral (7). On comprend que M. Louis Jacob ait pu écrire: « L'orthographe ordinairement admise est: Admiral; les textes de l'époque portent souvent Lamiral ou Ladmiral » (op. cit., p. 189).

Quel lieu l'a vu naître? Auxollette, district d'Issoire, porte le procès-verbal de la section (Buchez et Roux ont reproduit: Auzollette, t. 33, p. 80); Auzolet, district d'Issoire, atteste celui du tribunal révolutionnaire (9). De toute façon l'indignation de Couthon, originaire du Puy-de-Dôme, se justifie, à l'annonce que l'assassin est un compatriote: dès le 5 prairial, il mande au conseil général de la ville de Clermont-Ferrand que le « monstre a dit se nommer Admiral et avoir pris naissance dans le village d'Orsonnette, district d'Issoire » (10). Mais Couthon se trompait: car, s'il existe une localité du nom d'Orsonnette dans le district d'Issoire, elle ne peut être identifiée ni avec Auxollette ni avec Auzolet (11). La méprise tient au fait que le conventionnel devait connaître la commune d'Orsonnette, proche d'Issoire; il n'avait pu lui venir à l'esprit qu'Admirat ignorait de quel district sa commune natale dépendait; comme les noms d'Auxollette et d'Auzolet ne figuraient pas au nombre de ceux que portaient les localités du

(6) *Le pseudo meurtrier de Robespierre et de Collot d'Herbois: Henri Admirat d'Auzolette* (*Revue d'Auvergne*, 1930, 16 p.).

(7) M. Dousse se trompe quand il affirme qu'Admirat « avait très exactement rapporté son nom et son pays » et qu'aucune erreur n'était donc possible si l'on s'en rapporte au *Moniteur* du 5 prairial.

(8) Le *Larousse* indique L'Amiral ou L'Admiral, la *Grande Encyclopédie* opte pour l'Admiral. Certes, les noms sont alors souvent estropiés ou mal fixés: Couthon n'est-il pas réputé natif d'Orsay — d'après le registre du tribunal révolutionnaire au 10 thermidor — au lieu d'Orcet, près de Clermont-Ferrand)?

(9) C'est Auzelle que choisit le *Larousse;* Auzelles est une localité d'entre Allier et Dore.

(10) Texte reproduit par M. Dousse, *op. cit.*

(11) Encore moins avec Auzelles.

district d'Issoire, il avait opté pour celui qui lui avait semblé le plus probable.

Or, il s'agissait d'un individu né à Auzolette (hameau de la commune de Courgoul, district de Besse) et qui s'appelait réellement Henri Admirat. Ayant quitté l'Auvergne depuis vingt ans, il se peut qu'Admirat ait de bonne foi indiqué Auzolette comme rattaché à Issoire; de fait le lieu se trouve être situé à une vingtaine de kilomètres d'Issoire et à une dizaine seulement de Besse, mais donne, par 900 mètres d'altitude, sur une vallée, celle de la Couze Pavin, qui descend directement des Dores vers Issoire.

Le registre de catholicité de la paroisse de Courgoul porte la naissance d'Henri Admirat à la date du 3 septembre 1744 (12). Le parrain et la marraine ont signé — preuve d'une certaine instruction —, bien que de façon différente. Le père et le grand-père se disent bourgeois, la tante est demoiselle.

Les Admirat étaient nombreux dans la montagne de Besse et plusieurs, comme nous le verrons, y exerçaient des professions en vue. Mais la descendance d'Henri Admirat — parrain de notre personnage — semble avoir rapidement décliné à Auzolette. François Admirat, son fils, avait encore épousé la demoiselle Ligière Dubois. Ils eurent beaucoup d'enfants dont plusieurs moururent en bas âge (13). La première fille (était-elle l'aînée d'Henri ou de peu sa cadette? le registre manque) épousa en 1762 un paysan d'Auzolette, François Chandèze, qui ne savait pas signer son nom, alors que la mariée était dite fille de « Maistre François et de demoiselle Ligière Dubois » et avait pour marraine une « demoiselle » Marguerite, épouse d'un Admirat, notaire à Chambon-sur-Lac, son oncle.

Henri Admirat quitta Auzolette en 1768; sa mère mourut en 1778, déjà veuve. Aucun document fiscal ne nous renseigne sur les biens des Admirat et des Chandèze d'Auzolette avant la Révolution. Toutefois nous possédons la matrice foncière de Courgoul pour 1790 (14); or, si cette pièce atteste l'existence de plusieurs Chandèze à cette époque, elle ne fait mention d'aucun Admirat: preuve que cette dernière famille ne possédait plus de terres dans la commune (15). Les cotes désignent un milieu d'humbles petits propriétaires dont l'existence devait être pénible sur des lopins d'un faible revenu. Aussi Henri Admirat avait-il dû partir, sans esprit de retour,

(12) Voir le texte dans l'article précité de M. DOUSSE. Les signatures sont, l'une Admira, l'autre: Amirat.

(13) Marie, née le 20 novembre 1748; Marguerite, le 16 novembre 1752; Jeanne, le 6 décembre 1755. La première mourut au bout de huit jours, la seconde survécut deux ans, la troisième décéda le quinzième jour.

(14) *Archives départementales du Puy-de-Dôme*, L. 1050.

(15) François Chandèze est porté pour des produits fonciers modestes: 11 l. 15, 4 l. 26, 6 l. 4. Il figure pour un loyer d'habitation de 0 l. 40. D'autres Chandèze sont un peu plus fortunés.

chercher fortune loin d'une montagne âpre qui n'aurait pu le faire vivre dans l'aisance.

De comportement bien différent furent les autres Admirat, ceux qui restèrent au pays. Certes, l'oncle, notaire, mourut peu avant la Révolution et son étude ne s'ouvrit plus. Mais il y avait ceux de Besse, avocats ou procureurs royaux, plus ou moins apparentés à de riches familles, les Godivel, les Besseyre de Diane, les Burin des Roziers, les Andraud de Voissière: Charles, avocat, ancien maire de Besse (en 1784), receveur des deniers patrimoniaux en 1789; son frère Pierre, avocat et lieutenant de la châtellenie; un autre, Antoine, prêtre de la communauté de Saint-André. Pierre fut élu maire de Besse au début de 1790, puis il abandonna cette charge en juillet quand il entra au directoire du district. Nous le retrouvons en décembre 1792 procureur de la commune; il exerce en l'an II les fonctions d'agent national; au 9 thermidor, il cesse à nouveau de s'occuper des affaires de la petite ville, mais le conventionnel Musset songe à lui au moment où il reconstitue l'administration du district. Dans l'intervalle, Antoine, le prêtre, est devenu curé constitutionnel de Besse. Quant à Charles, il apparaît dans les papiers du temps comme commissaire national près le tribunal du district. Les deux laïques figurent naturellement parmi les citoyens actifs de leur canton (17). Ainsi, de la bonne bourgeoisie des offices qui a suivi le mouvement et même assumé des responsabilité.

Quels étaient les rapports entre les Admirat de Besse et ceux d'Auzolette? Seules des recherches plus poussées permettraient sans doute de les préciser. Il est en tout cas remarquable qu'Henri n'ait pas essayé de s'établir à Besse; l'instruction qu'il possédait lui eût permis d'y vivre autrement que du travail de la terre. Pourquoi au surplus l'adoption de la graphie Admiral? Certes, il n'y a pas lieu d'attacher à la chose plus d'importance que les contemporains; outre qu'Admiral et Admirat sont deux variantes d'un même nom (18). Tout de même

(16) J. Reynouard, *L'élection particulière de Besse; la subdélégation de Besse. Un chef-lieu de district du Puy-de-Dôme pendant la période révolutionnaire. Revue d'Auvergne*, 1921-23.

(17) *Arch. départ. Puy-de-Dôme*, L. 492.

(18) Nous devons à la grande obligeance de M. Pierre Fournier, archiviste honoraire du département du Puy-de-Dôme, une note très intéressante dont voici les principaux passages:

« Formes anciennes d'amiral:

Du Cange: Amiral, amiralius, amirallus, amiraldus, ammirandus, admirallus, admiratus, admirabilis;

Godefroy: amiral, amirail, amirant, amiraut, mirafle, almirail, amiré, ameré, emmiré;

Raynouard et Levy: amira, amirat, amiratz, amiralh, amiran, almirat.

Le tout provient de l'arabe amir « chef », orné de suffixes, dont la juxtaposition reste mal expliquée. L'italien amiraglio et l'espagnol almirante de rattachent par leurs suffixes aux formations françaises et provençales.

La forme admiral, devenue courante au XVIe siècle, tire son d de la contami-

Admirat est la forme admise en Auvergne, conservée par la branche de Besse (19). Henri a-t-il éprouvé le besoin de se dépayser? Préférait-il par orgueil la graphie devenue la plus courante en France, et cela par l'idée avantageuse qu'il se faisait de l'origine de ce nom? Ce que nous savons de la carrière du personnage rend cette hypothèse plausible. Au surplus, rien qui indique un désir quelconque de garder des attaches avec la contrée d'origine; le fait que les homonymes — parents plus ou moins proches — y jouaient le rôle de patriotes a-t-il même pu le rejeter davantage dans le camp opposé? Est-on en droit de conjecturer — comme le suggère M. Georges Lefebvre (20)

nation du verbe admirer, courant sous les formes amirer ou ammirer au moyen âge, mais où le d a été rétabli, au temps de la mode des lettres quiescentes, par imitation graphique du latin admirari. C'est sous la forme admiral que le mot a passé en allemand et en anglais.

En tout cas, le sens au moyen âge est « émir, chef (chez les peuples orientaux)». On ne paraît pas très assuré de l'époque où le mot s'est spécialisé dans le sens « chef maritime ».

Voilà pour l'ambiance. Passons à Besse.

Le terrier de Besse de 1490, n. st., dont un fragment est conservé aux A.D., 1E 0145 (26 fol.) énumère plusieurs censitaires nommés Amirat (fol. 2 v°, 2): l'un d'eux est prêtre, la profession des autres n'est pas spécifiée. Il résulte de cette forme que le d, quand il fut introduit dans le nom n'était pas prononcé; que, la consomme finale t étant également muette, quand on l'a remplacée, par fantaisie graphique par l, cet l n'était pas non plus prononcé dans la prononciation courante des gens de Besse.

Dans le terrier de 1574 et années suivantes le nom se retrouve, soit comme nom de censitaires, soit comme nom de confinants, soit comme nom de témoins à presque toutes les pages. J'ai relevé les graphies: Admirat, Admirad, Admyrat, Admirallt (qui peut se lire indifféremment -raut ou -rant); plusieurs sont tanneurs, d'autres prêtres, d'autres sans profession spécifiée. Ces formes confirment que la consonne finale n'était pas prononcée, puisqu'elle peut être écrite indifféremment t ou d.

Mais ce terrier nous apprend en outre qu'il existait à Besse une porte de l'Admirat (fol. 23, 27). D'où tirait-elle son nom? Menait-elle en direction d'un hameau de « l'émir », ainsi nommé d'une famille homonyme y établie? d'une famille surnommée « l'Emir » habitant à proximité? ou d'un nommé « l'Emir » qui aurait été gardien de la porte à un moment donné? ou d'une enseigne de l' « émir » qui se trouvait à proximité? En tout cas, elle confirme l'enracinement du nom à Besse.

De tout ce qui précède, il me paraît résulter:

1. — que Admirat et Admiral sont deux variantes purement graphiques d'un même nom qui, dans l'usage courant s'était longtemps prononcé, — et très probablement se prononçait encore au XVIIIe siècle, — amira.

2. — que, si Admirat tenait à la graphie Admiral, c'était par cet attachement à la forme graphique des mots dont nous voyons des exemples journellement (bien qu'il fût plus rare de son temps, où généralement l'indifférence quant à la graphie des noms propres était grande), attachement qui pourrait s'expliquer, — car cela arrive assez fréquemment, — par quelque fausse idée qu'il se faisait de l'origine de son nom, ou par quelque légende familiale que la graphie préférée lui paraissait rappeler ».

(19) Le nom d'Admirat reste assez répandu de nos jours. Un prix Cognacq-Jay a été attribué en 1951 à l'une de ces familles domiciliées près de Chambon-sur-Lac.

(20) *Annales*, art. cité, p. 238.

— que « la célèbre mission de Couthon dans le Puy-de-Dôme » l'exaspéra ?

Car le peu que nous savons de lui depuis 1768 démontre qu'il avait été amené à fréquenter les milieux les moins disposés à bien accueillir la Révolution.

Il faut ici se contenter de ses réponses à ses juges. Toutefois le point da départ est assez solide : nous voyons à peu près comment Admirat a quitté l'Auvergne.

« Interrogé quels sont les maîtres qu'il a servis. — Répond qu'il a été au service de la maison de Bertin, et principalement de la fille Bellille (sic), sœur du ministre Bertin, de l'abbé Bertin, et d'une autre fille Bertin ; celle-ci, l'abbé et le ministre étant émigrés, ce dernier était mort depuis environ un an à Coblentz, ou aux environs » (21). Comment a-t-il appris ce décès ? La question sera posée. En attendant, si Dumas n'a pas eu la curiosité de demander à l'inculpé comme il était devenu le domestique des Bertin, la chose ne nous a pas paru indigne d'intérêt. Il nous a été ainsi donné d'apprendre que l'ancien contrôleur général des finances possédait en 1789 des bois de grande étendue sur le territoire des communes de Saurier, de Saint-Dierv et du Valbeleix, limitrophes de celle de Courgoul, et que son fondé de pouvoir en avait vendu une bonne partie avant d'émigrer à Froidefond de Chatenet, ancien avocat au Parlement de Normandie (22). Nous ignorons les circonstances qui avaient amené les Bertin à acquérir des biens-fonds dans cette partie de l'Auvergne, mais nous imaginons facilement les relations de voisinage avec les gens d'Auzolette.

II

Admirat et les milieux de la finance

A quoi les Bertin employaient-ils Henri Admirat ? Celui-ci tenait-il les livres de comptes de la famille ? Tout ce que nous savons, c'est qu'il quitte cette maison pour entrer comme garçon de bureau à la Loterie royale. « Interrogé par qui il avait été placé à la loterie royale. Répond qu'il a été placé par le marquis de Manzy, chambellan du tyran d'Autriche et directeur de la loterie de Bruxelles, au service duquel il a été pendant environ deux ans » (22bis). La Révolution le surprend donc, alors qu'il tient cet emploi lequel lui vaut un salaire de

(21) D'après Riouffe, *Mémoires d'un détenu*, il aurait été petit, vigoureux et portait un masque sévère (cf. CAMPARDON, *Le tribunal révolutionnaire de Paris*, I, p. 352). Mais sa carte de sûreté atteste une haute taille, un front large, le nez gros, le visage long (*Arch. nat.* F7 4762 ; d'après G. LENÔTRE, *op. cit.*, p. 245).

(22) *Arch. dép. Puy-de-Dôme.* Registre alphabétique de la série Q.

(22 bis). Doit-on rappeler que Sartine avait acheté sa charge de lieutenant général de police à Bertin en 1759 ?

600 livres par an. Situation modeste en vérité; mais elle permettait des relations et procurait peut-être d'autres avantages matériels. D'évidence la suppression de la Loterie en 1793 mettra Henri Admirat à la rue. Cependant l'Auvergnat n'attend pas cette issue redoutable pour jouer son rôle dans la partie qui s'est ouverte et qui offre bien des chances aux malins et aux ambitieux.

Il n'a pas perdu de vue son protecteur, le marquis de Manzy; pas plus qu'il n'a oublié les Bertin. Ainsi affirme-t-il avoir revu Manzy « pour la dernière fois le 6 octobre 1789, avec sa femme, sur le chemin de Versailles à Paris ». Que faisait-il ce jour-là en pareil lieu? Mais n'est-il pas déjà entré dans la garde nationale de Paris? N'avait-il pas déjà rejoint le bataillon des Filles Saint-Thomas, issu d'un quartier très tiède à l'égard du mouvement révolutionnaire? Quartier où logeaient bon nombre d'employés de banque, d'agioteurs et de financiers en renom (22ter). Quoi qu'il en soit, au 10 août, de son aveu, il participe au combat du côté des défenseurs des Tuileries, « ayant, dit-il, regardé comme un devoir d'obéir aux ordres de Tassin »; il fait au château « le service de piquet ou de patrouille »: or les hommes du bataillon des Filles Saint-Thomas jouissaient d'une solide réputation de fidélité dans le camp des défenseurs de la royauté (23). Qui était Tassin? Braesch note qu'un Tassin, représentant de la section du Temple à la Commune du 10 août, en fut éliminé dès le 18 comme suspect de modérantisme (24); un Tassin de l'Etang, bonquier, sera jugé le 14 floréal an II par le tribunal révolutionnaire où l'on rappellera sa qualité de « commandant de la garde nationale »; au nombre des agioteurs qui, avec Baroud et Sarrasin, essaieront de soustraire des sommes importantes lors de la liquidation de la Compagnie d'assurances sur la vie, fondée par Clavière et par Batz, figurera un Tassin. Ainsi le jugement du 14 floréal préfigurera celui, beaucoup plus ample, du 26 prairial, qui visera Admirat en même temps que bon nombre de gens de finance.

Admirat préfère s'éloigner de Paris au lendemain du 10 août. C'est alors qu'il s'enrôle « comme volontaire dans le sixième bataillon de Paris ». Ce corps se rend en Champagne au devant de l'envahisseur prussien. Là Admirat rencontre, comme par hasard, « un domestique ayant émigré avec son maître ». Bien qu'il n'entende « désigner ni le nom du maître, ni celui du domestique », il déclare volontiers à Dumas avoir appris alors le

(22 ter) Le 5 octobre, vers midi, le bataillon des Filles Saint-Thomas fait évacuer l'Hôtel de ville (Dom H. LECLERCQ, *Les journées d'octobre*, 1924, p. 50).

(23) MATHIEZ, *La Révolution française*, t. III, p. 197. On verra que le marquis de Sombreuil, qui prit part à la défense des Tuileries, fut exécuté en même temps qu'Admirat.

(24) *La Commune du 10 août*, p. 289.

décès du ministre Bertin (mort effectivement, le 16 septembre, à l'annonce de l'emprisonnement de Louis XVI). Du reste il quitte le bataillon « pour cause d'infirmités » et rentre à Paris.

Nous le perdons de vue en 1793. Quand la Loterie ferme, c'est-à-dire en brumaire an II, il touche une indemnité de trois mois et vient habiter 4, rue Favart, dans la maison où loge Collot d'Herbois. C'est toujours le quartier de l'agio.

De quoi vit-il désormais? M. Gérard Walter en fait un homme réduit aux expédients, joueur et buveur (25); Dumas fait allusion aux « sommes qu'il employait à des dépenses journalières au delà de ses ressources connues »; lui-même avoue avoir fréquenté les cafés; de fait on le désigne comme ayant joué au billard au Palais Royal, on l'accuse d'avoir commandé des repas de 40 à 45 sous sans le vin, d'avoir la veille de l'attentat contre Collot, « bu une bouteille de vin, deux verres de malaga et un verre d'eau-de-vie »; il admet, sans difficulté, avoir déjeuné « chez Roulot, restaurateur au bout de la terrasse des Feuillans » et soupé « seul chez le traiteur Dufie, au coin de la rue Favart, n° 4, au cinquième », avant de s'attaquer au conventionnel. Bien entendu il trouve à ses dépenses une explication bien acceptable: « Ces sommes étaient le résultat de ses économies et de la vente de ses effets. » La femme Lamartinière, à qui il a vendu son mobilier, vient en effet déclarer qu'Admirat lui tenait le langage d'un désespéré, l'engageait elle-même à se suicider et, sur son refus, se déclarait prêt à mourir. Pour M. Dousse, Admirat n'a en tout cas pu être l'instrument d'un autre, de Batz par exemple: « Si le baron de Batz l'avait fait munir d'un pistolet en vue d'une affaire aussi importante que l'assassinat de Robespierre, assurément il l'aurait mieux outillé » (p. 26). Cependant le meurtrier n'est pas mal armé: il possède non seulement deux pistolets, mais un fusil et un sabre; le sabre lui a été « remis lors de son départ avec le sixième bataillon de Paris », le fusil de munition provient de la section ; quant à la paire de pistolets, elle a été achetée, prétend-il, à un passant, huit jours avant l'attentat. Sans doute donne-t-il l'impression de se comporter moins en tireur consommé qu'en furieux. Au fond on a très bien pu compter sur la surexicitation d'un homme acculé, aigri et irrité, le « mauvais coup » devant semer la panique chez les dirigeants, sans consister nécessairement en un meurtre; mais, dans un cas comme dans l'autre, la Terreur prendrait un cours plus violent.

S'il reste impossible d'avancer une collusion entre Admirat et les milieux d'agioteurs et de contre-révolutionnaires que les

(25) *Robespierre*, éd. de 1939, t. II, p. 257.

(26) M. Dousse croit qu' « il n'a guère manié d'armes sans doute en sa vie ». Mais il oublie qu'Admirat avait participé au service de patrouille et de piquet aux Tuileries.

Comités surveillaient, néanmoins la composition de la liste des prévenus au 29 prairial ne fut pas tout à fait l'effet du hasard, voier de la fantaisie atroce d'un Elie Lacoste ou d'un Fouquier-Tinville.

Ici l'interrogatoire d'Admirat ne donne apparemment que de vagues indications. Le personnage du nom d'Enjubault, que l'inculpé avoue avoir fréquenté, est Pierre-René Enjubault, avocat, jugé dès le 12 ventôse par le tribunal révolutionnaire: Admirat convient l'avoir « vu jusqu'au jour de son arrestation ». D'autres nous diront ce qu'on peut savoir de cet Enjubault (27). Laissons de côté le cas de Cécile Renault; ne tirons aucune déduction du fait que la famille Renault tenait une papeterie dans le quartier de la Cité et que la jeune fille reconnut avoir aperçu Admirat plusieurs fois dans une épicerie du voisinage. Mais retenons les noms du sieur Roussel et de la femme Lamartinière qui furent prononcés lors de l'interrogatoire.

Roussel est un individu qu'Admirat rencontre souvent au billard du Palais-Royal. Simple compagnon de jeu? ou vieille connaissance? Roussel a été arrêté le 1er octobre 1793, très probablement pour avoir à plusieurs reprises fourni au baron de Batz un asile chez lui, rue Helvétius; il avait dû participer aux affaire du baron et possédait des propriétés en Brie. La femme Lamartinière menait l'existence d'une courtisane; mais, chose curieuse, elle n'était pas sans connaître elle aussi Roussel; de plus, elle correspondait avec un certain « citoyen d'Alençon », habitant également rue Helvétius; elle lui avait procuré une autorisation de séjour à Paris et, en revanche, le 22 floréal, lui avait demandé de l'argent; or, le « citoyen » ou « abbé d'Alençon » n'était autre que Batz en personne sous un de ses innombrables noms d'emprunt. La Lamartinière se prêta-t-elle à la petite comédie qui consista à faire accroire à Admirat qu'elle le trompait avec Collot d'Herbois, de façon à exciter le premier contre le second? Le conventionnel ne connaissait pas la femme; quant à la manœuvre, elle ne pourrait venir que de Roussel ou du soi-disant d'Alençon, si elle répond à la réalité.

Examinons maintenant la fameuse liste des condamnés à mort au 29 prairial. En dehors d'Admirat et de la famille Renault, qui comprend-elle? Quelques noms ne nous disent rien; d'autres désignent des ci-devant et des serviteurs du roi: Boissancourt, Laval-Montmorency, Pons, Saint-Mauris, Sombreuil, Royan-Rochefort, Jardin, Hauteville; on notera que Sombreuil, ex-gouverneur des Invalides, avait défendu les Tuileries, et

(27) On ne trouve aucune indication dans CAMFARDON non plus que dans WALLON. Un Enjubault de la Roche, ancien magistrat, député du Tiers pour le Maine, fut arrêté comme fédéraliste sur l'ordre du représentant Esnüe-Lavallée et périt en février 1794.

que Rohan-Rochefort avait épousé la fille d'un ami commun de Proli et de Batz, Charles-Jean de Champgrand; Elie Lacoste, rapporteur des deux comités de gouvernement, avait invité la Convention à immoler tous les royalistes qui conspireraient contre la République en accord avec les complices de Batz et de l'étranger. Mais ce sont ces derniers qui forment le contingent de victimes le plus imposant: pour la plupart gens de la finance, agioteurs et leurs entours, policiers suspects de complaisances.

Au moins deux agents de change ou banquiers: Karadec et Jauge. Celui-ci, courtier et coulissier, habitait rue du Mont-Blanc, future rue de la Chaussin-d'Antin, où il était le voisin de Récamier. Il avait des rapports suivis avec Batz et avec Benoist d'Angers. Or, Benoist, banquier lui aussi, et proche du député Delaunay, servait d'intermédiaire entre Jauge et l'Anglais Boyd; il fréquentait le groupe qui falsifia le décret de liquidation de la Compagnie des Indes; il était des parties fines à Charonne dans un pavillon où se fabriquaient de faux assignats; son fils deviendra, sous le nom de Benoist d'Azy, maître de forges, notable influent, député légitimiste. Boyd demeurait rue d'Amboise, près des Italiens, non loin du 7 de la rue Ménars où, souvent, Batz venait trouver abri. Précisément la femme Griois, propriétaire du 7, sur le sort de laquelle s'apitoie Sénart dans ses « Mémoires » (28), fut conduite à l'échafaud le 29 prairial. Sa maison touchait celle de la compagnie d'assurances sur la vie que Clavière et Batz avaient fondée.

Le décret conventionnel du 26 prairial engloba d'autres proches et complices de Batz: son secrétaire Devaux, Tissot, dit Biret, son valet de chambre, Marie Grandmaison et sa suivante Nicole Bouchard qui recevaient à Charonne, l'imprimeur Pottier de L'Isle, domicilié rue Favart, à côté de chez Admirat, et secrétaire du comité révolutionn aire de la section Lepeletier (Filles Saint-Thomas): Pottier aurait été utile à Batz dans ses relations avec l'Angleterre. Avec eux périt Roussel qu'Elie Lacoste désigna comme l' « intime ami de l'Admiral » et comme « le premier agent de Batz » (29); Roussel avoua la fabrication à Charonne de faux assignats « à face royale, qu'ils s'efforçaient, selon le rapporteur des Comités, de substituer aux papiers républicains pour miner la fortune publique ». On peut juger du crédit que mérite la version de Sénart par ce passage: « Quel étonnement pour moi de voir cumuler des affaires qui n'avaient aucun rapport avec celle de Batz, et notamment celle de Mévil-Simon, Pommier, Morsant, Caquer, de Querbourg, traduits au tribunal du département de Paris, pour fabrique de faux assignats, dans laquelle affaire Coffinhal

(28) *Buchez et Roux*, t. 33, p. 236.
(29) *Ibid.*, p. 234.

et Fouquier-Tinville étaient impliqués... » (30) En réalité, tout paraissait se tenir : fabrication de faux assignats, conspiration de l'Etranger, complot des prisons, corruption d'agents publics. En même temps que les falsificateurs furent guillotinés plusieurs policiers et administrateurs soupçonnés de complaisances : Marino, Froidure, Soulès, Michonis, Lafosse, ainsi que le gendarme Constant, les officiers de paix Ozanne et Burlandeux ; tous ceux-là avaient plus ou moins fermé les yeux sur les coupables trafics, laissé échapper ou même averti les Julien de Toulouse, Benoist d'Angers, Batz ; Marino, dit M. Louis Jacob, « allait payer son attachement à la faction hébertiste » (31). On notera l'activité de Cortey, gros épicier de la rue de la Loi (aujourd'hui rue de Richelieu) : ce négociant, très connu, tenait un rang important dans la garde nationale de la section Lepeletier (n'oublions pas qu'Admirat avait fait partie de celle-ci) ; il hébergeait volontiers Batz ; sa maison voisinait celle où avaient habité Proli et Desfieux. L'action d'un Cortey au sein de la force armée du quartier a pu encore porter ses fruits au 9 thermidor et au 13 vendémiaire (32).

Admirat avait contre lui, outre sa tentative de meurtre, ses rapports avec un Roussel et par là avec les groupes d'agioteurs et de contre-révolutionnaires. Il était également possible de lui reprocher son emploi à la Loterie. La fournée du 29 prairial comprit en outre le concierge de celle-ci et, par une simple coïncidence peut-être, Sartine fils et les Sainte-Amarante. Doit-on rappeler que la Loterie avait été fondée en 1776, Sartine père exerçant les fonctions de lieutenant-général de police ? En tout cas, loin de disparaître, les maisons de jeu clandestines avaient depuis pullulé de plus belle et le tripot de la rue Vivienne, tenu par la dame Sainte-Amarante dont la fille avait épousé Sartine fils, jouissait d'une remarquable réputation. Les Proli, les Desfieux, les Chabot, les Frey étaient en 1793 des habitués du lieu. Que Robespierre jeune et Saint-Just y aient paru ou non, qu'il faille voir dans l'arrestation du cercle la main de Saint-Just ou au contraire le dessein chez Elie Lacoste de compromettre les robespierristes, de toute façon l'amalgame se justifiait du point de vue de la probité républicaine.

Le jour même de l'attentat contre Collot, Barère dénonça Admirat comme un agent du complot dirigé par Pitt (33). « Les factions intérieures ne cessent de correspondre avec le

(30) *Ibid.*, p. 238.
(31) *Op. cit.*, p. 233.
(32) Sans oublier le rôle que Cortey et Michonis auraient joué avec Batz au 21 janvier 1793.
(33) *Buchez et Roux*, t. 3, p. 74-75. - De son côté, Elie Lacoste, représenta Batz comme dirigeant « le plan tracé par les étrangers et les émigrés » (*Ibid.*, p. 234).

gouvernement marchand de coalitions, acheteur d'assassinats, qui ne cesse de poursuivre la liberté, comme la plus grande ennemie... » C'est donc toujours la grande conspiration de l'Etranger, dont les moyens sont à la fois la corruption et le meurtre des patriotes. Etait-il admissible qu'un Admirat n'eût agi que sous sa propre impulsion? Sans faire de celui-ci un séide ou un simple exécuteur des volontés du baron de Batz, on doit admettre qu'il puisa dans ses fréquentations autant que dans le désespoir l'initiative du geste criminel. Nous serions donc moins tenté que M. Gérard Walter d'affirmer que l'Auvergnat « était aussi loin de la politique que possible..., (qu')il s'en désintéressait totalement » (34); d'ailleurs cet auteur ne rejette pas l'hypothèse d'un Admirat, instrument aveugle de la contre-révolution (35). C'est le moins qu'on puisse dire.

III

Batz et l'Auvergne

Il ne saurait être question de reconstituer le rôle exact du fameux baron de Betz durant la Révolution. Il semble bien que le personnage ait été mû moins par une haute pensée politique que par le désir, un désir effréné, de tirer des circonstances le meilleur parti pour gagner de l'argent. Lanceur d'affaires et spéculateur à la veille de 89, il entend profiter des troubles en sorte de réaliser une belle fortune. Certes, il se range aux côtés des défenseurs de la royauté; mais c'est qu'il aperçoit dans le triomphe du jacobinisme un danger à l'endroit de la finance (36).

Parti à la conquête de Paris, ce gentilhomme gascon s'associe, on le sait, avec Clavière pour lancer la compagnie d'assurance La Royale, en 1787; il prend part à la bataille financière qui met aux prises le groupe Clavière, les Périer et le groupe Panchaud (37). Il entre alors en relations avec les Boyd, Proli, d'Espagnac, Walkiers, etc..., qui auront, comme lui, affaire au gouvernement révolutionnaire. Fait symptomatique, élu aux

(34) *Op. cit.*, p. 258.

(35) *Ibid.*, p. 262.

(36) MATHIEZ, *Etudes robespierristes, La corruption parlementaire sous la Terreur:* « Que des gens d'une moralité aussi suspecte que l'abbé d'Espagnac ou que le baron de Batz aient été capables d'aider au renversement de la Convention pour dissimuler leurs escroqueries et échapper au châtiment, c'est très possible. Mais qu'au début ils aient eu des visées politiques? On me permettra d'en douter. La politique n'a jamais été pour eux qu'un moyen » (p. 182). Et d'ajouter que d'Espagnac « faisait montre du jacobinisme le plus écarlate... »; qu'il « a conquis et groupé autour de ses affaires les Montagnards de proie... » (p. 184). Il se peut; mais la tactique du baron de Batz fut différente.

(37) Jean BOUCHARY, *Les manieurs d'argent à Paris à la fin du* XVIII*e siècle*, p. 93.

États généraux et siégeant à la Constituante parmi les aristocrates (37bis), il se prononce avec force contre l'assignat : c'est qu'il préférerait comme les Récamier, les Lecouteulx, les Panchaud la création d'une Banque nationale laquelle continuerait la Caisse d'escompte dont les billets étaient l'objet d'une active spéculation (38). Désormais la lutte contre le papier-monnaie de la Révolution n'aura pas seulement un caractère politique ; l'influence de la finance est en cause.

Batz se lia avec l'un des députés du Tiers de Riom, Claude Redon, qui, membre de la droite, participa à la fondation du club des Impartiaux, puis prit position contre l'œuvre de la Constituante. Ce Redon n'a jamais été étudié (39). Rallié au 18 brumaire, il sera appelé aux fonctions de premier président du tribunal d'appel de Riom, fait baron d'Empire, anobli par Louis XVIII et nommé chevalier de l'ordre de Malte. On saisit fugitivement sa participation aux menées royalistes lors du 13 vendémiaire : il se trouve au milieu de la section Lepeletier qui anime le mouvement dirigé contre la Convention, « de cette même section « des banquiers », dit Mathiez, qui avait déjà défendu le roi au 10 août » (40). Or, Batz l'a rejoint et prend part au combat. A en croire le baron de Batz qui, en 1911, publia un livre « Les conspirations et la fin de Jean, baron de Batz », Redon aurait soutenu ce dernier dans la campagne contre les frères Périer de la Compagnie des Eaux de Paris ; actionnaire de la dite Compagnie, il se serait prêté au jeu des baissiers en rédigeant une réclamation contre elle. Batz lançait à son tour au brûlot, le 22 novembre 1790, et recevait à cette occasion les félicitations de Brissot. Puis Redon l'aurait caché à différents moments et il se peut que le Gascon soit venu alors en Auvergne. En effet Redon avait épousé une fille de la noblesse cantalienne, une de Massiet, veuve et héritière d'un certain comte d'Authezat. Cette péripétie nous ramène — chose curieuse — non loin de la montagne d'où Admirat était parti.

La commune d'Authezat est traversée par la route de Cler-

(37 bis) La réputation de Batz était déjà mauvaise dans les milieux les plus acquis au maintien de la prérogative royale. Le marquis de Ferrières n'hésite pas à le qualifier d' « homme taré » dans une lettre du 4 ou du 5 juin 1789 (*Correspondance inédite*, publiée par H. CARRÉ, p. 57).

(38) M. BOUCHARY a commencé l'étude des groupes financiers qui se disputèrent les bonnes affaires et dont l'influence et les démêlés ont eu une si grande importance à la fin de l'ancien régime. Cette histoire reste très mal connue ; elle continue d'ailleurs sous la Constituante ; les mêmes intérêts se retrouvent encore, coalisés ou antagonistes, sous le Directoire et au 18 brumaire.

C'est dans la séance du 19 décembre 1789 que Batz intervint (cf. Dom LECLERCQ, *Les journées d'octobre*, p. 484).

(39) Il défendit la Cour aux 5 et 6 octobre 1789.

(40) *La réaction thermidorienne*, p. 298.

mont à Issoire et borde l'Allier au couchant. Elle compte, avant la Révolution, plusieurs grands domaines. Au château d'Authezat vit, vers 1780, Antoine d'Oradour, chevalier comte d'Authezat et autre lieux (41). Celui-ci a pour voisins les La Rochelambert qui viennent d'acquérir, moyennant 375.000 livres, le château et le domaine de Chadieu (42). Dès 1791, ces La Rochelambert émigrent; de Coblentz ils donnent procuration à un fondé de pouvoir, Pierre de Molin de Saint-Poncy, demeurant au château d'Alleret dans le Cantal, pour vendre ce bien. La transaction a lieu en novembre au profit d'un certain Antoine Sauzay, notaire et ancien capitaine de la garde nationale de Paris, qui accepte le prix de 500.000 l., dont 125.000 comptant en assignats (42). Or Sauzay paraît bien n'avoir été qu'un prête-nom; il n'a pas une grosse fortune, il ne se rend à Chadieu qu'en septembre 1792 — après la chute du roi, — et il revend en deux fois: dès juillet 1793, les dépendances sur les communes limitrophes à un spéculateur, Feuillant (44); le domaine proprement dit en nivôse an II, à un dénommé Jean-Baptiste Vallier, pour la somme de 530.000 l. (45).

Qui était au juste ce Vallier? Un personnage qui demeure assez mystérieux. Dans ses « Souvenirs », Berryer père raconte comment il souscrivit devant notaire une association avec le Sr Vallier pour acquérir Chadieu, étant entendu que le survivant garderait l'héritage et que le domaine pourrait être revendu de l'avis d'un seul des acquéreurs. Peu de temps après, Vallier fut arrêté et, lorsqu'il recouvra la liberté, en l'an IV, Chadieu était déjà passé en d'autres mains. L'histoire paraît confuse à souhait.

C'est en ventôse an II que le département du Puy-de-Dôme fait part de ses doutes quant à la validité de la vente au ministre de l'Intérieur Paré. Sauzay, prié de s'expliquer, déclare ne plus être propriétaire. Vallier aurait payé 40.000 l., se serait engagé pour 135.000, les 355.000 restant devant servir à indemniser les créanciers. En messidor, la Commission des revenus nationaux observe que la terre a été vendue au-dessous de sa valeur, que Sauzay a fait un bénéfice de 91.100 l. et que Vallier s'est promis d'en faire un second (46). Les mois passent; Paré n'a pas insisté, la Commission non plus ou n'a pas eu le temps de revenir à la charge; en l'an III, le département rappelle la fraude commise. Alors se montre sur les lieux un nouveau venu, le Sr Nathey.

(41) *Arch. départ. Puy-de-Dôme,* Q (Registre alphabétique).
(42) *Ibid.*, Q. 1413.
(43) *Ibid.*, p. 1413.
(44) R. SCHNERB, *L'activité et les embarras d'un « lanceur d'affaires » de Brassac à la veille et au début de la Révolution.* (*La Région du Centre*, avril 1927).
(45) *Arch. nat.* F[7] 4774 56 et *arch. départ. Puy-de-Dôme,* Q. 1413.
(46) *Ibid.*, Q. 1413.

Jean-Louis Nathey est un Suisse, domicilié à Nyon, âgé de 49 ans, fils de bourgeois, « gens de bonne vie, conduite et mœurs, jouissant de l'estime publique », horloger de profession : le passeport qu'il possède et qui fait partie d'un dossier du Comité de sûreté générale nous fournit ces renseignements (47). Or une pièce voisine n'est autre qu'un acte de vente de Chadieu par Vallier au dit Nathey, en date du 7 nivôse an II, acte enregistré seulement en messidor an III : Nathey s'obligeait à verser 35.000 l. à son vendeur. Mais il y a mieux ; car une troisième pièce est une contre lettre donnée par Nathey, papier par lequel celui-ci déclarait « ne rien prétendre dans la propriété de Chadieu », ajoutant : « le tout appartient à... (un blanc est laissé) auquel je n'ai fait que prêter mon nom pour lui faire plaisir » ; le document confirme la dette de 35.000 l. et porte la date du 18 thermidor an III.

Ici, nul mystère. Le dossier, que conservent les archives nationales, s'annonce par les mots suivant : « Pièces à remettre au C^en^ Natey, Suisse de Nation, lorsqu'il les réclamera » ; suit la suscription : « Natey (E^te^ J^n^ Louis), Batz, député. » Batz et Nathey serait-il donc une seule et même personne ? Non. Mais Batz agissait sous le nom de Nathey qui existait réellement à Nyon et avec qui il était en relations suivies. Il rencontrait Breteuil à Soleure, Breteuil qui avait traité avec lui avant la Révolution à propos de l'affaire de la Compagnie d'assurances. A Nyon il prenait langue avec des agents royalistes. Il allait et venait souvent, sous un nom ou un autre. Le dossier du Comité de sûreté générale contient un passeport accordé à Baden, Suisse, au Sr Müller de Soleure. Barthélemy, ambassadeur de la République à Berne, facilitait les choses. Il se peut que Batz ait tenté de soulever le Jura. On relève encore, parmi les pièces qui restaient à la disposition de Nathey, un inventaire de l'argenterie et des objets trouvés chez « le nommé Batz », ex-Constituant, présumé émigré, rue des Filles-Thomas, ainsi qu'un arrêté de la section Lepeletier, invitant les 47 autres sections à l'action (preuve de la participation de Batz aux événements du 13 vendémiaire). Nathey pouvait de la sorte rentrer en possession de documents compromettants.

Sous le nom de Nathey ou sous un autre, Batz circule donc à travers la France au cours de l'année 1793 et de l'hiver 1793-1794 ; bien qu'un mandat d'arrêt ait été lancé contre lui, il réussit toujours à se dissimuler et poursuit ses entreprises. En décembre 1793, il est dans le département des Landes où il s'efforce, au reste vainement, d'empêcher la vente de ses propriétés patrimoniales. Il se dirige ensuite vers Auxerre d'où il compte gagner Nîmes ; il passe par le Bourbonnais et l'Auver-

(47) F^7^ 4774 56.

gne (48); nous ignorons si les Redon l'ont déjà mis sur la piste de Chadieu ou si c'est à Authezat qu'ils lui indiquent l'affaire à enlever. Le domaine est superbe, s'étendant entre des collines et les rives de l'Allier, avec ses vergers, ses vignes, ses prés, sa garenne plantée de noyers, sa terrasse ombragée de tilleuls, son bassin d'eau vive, ses trois corps de bâtiments, ses pavillons dont l'un sert de chapelle, ses dépendances (49). Le loyer d'habitation sera fixé à 600 l. sur le rôle de la matrice mobilière de l'an VII, le seul qui ait été conservé pour l'époque (50). Nathey achète ou est censé acheter: le montant est toujours de 535.000 l. Puis le nouveau propriétaire s'éloigne.

Cependant une contestation au sujet de la jouissance de pacages sur les bords de l'Allier s'est élevée entre les habitants du bourg de Vic-le-Comte, sis de l'autre côté, et le régisseur de Chadieu. On en débat au vrai depuis des décades. Vient la Révolution: les troupeaux de Vic sont menés par un bac sur la rive du domaine; il y a là, disent les gens de la localité voisine, un communal que les seigneurs de Chadieu ont de tout temps convoité. Mais Nathey, ou plutôt Batz, entend se défendre. Dans l'hiver de 1794-95 il séjourne un mois à Chadieu. Il lui faut aussi régler le prix de son acquisition.

Ici écoutons ceux de Vic qui plaideront contre Nathey: en l'an IV, nous apprennent-ils, la terre de Chadieu « fut vendue pour quelques assignats consignés à la trésorerie nationale... Le Sr Vallier, premier ou second acquéreur de Chadieu, a subrogé le Sr Natey le 7 nivôse an II, et lui a laissé à payer pour tout ou partie du prix 525.125 fr. dus à la maison Laroche-Lambert... Le 25 frimaire an IV, le sieur Natey a obtenu jugement qui lui permet de consigner 56.500 fr. en mandats représentants les 525.125 fr. d'assignats, à l'échelle des mandats... (52). Le 28 messidor an IV, le Sr Natey a consigné les 56.500 fr., avec la déclaration que la somme était empruntée des deniers du Sr Reboul (53). Le 7 pluviôse an VI, le Sr Reboul a fait assigner le sieur Natey pour lui payer ladite somme, c'est-à-dire 3.186 fr. en numéraire, qu'il avait employée à acheter les 56.500 fr. de mandats. Le 22 frimaire an XIII, le Sr Natey a fait juger qu'il ne devait rien au Sr Re-

(48) D'après le baron de Batz, *Les conspirations et la fin de Jean, baron de Batz*, 1912, p. 280.

(49) Description empruntée à une pièce de la liasse Q. 1413.

(50) *Arch. dép. Puy-de-Dôme*, L. 1042.

(51) Toujours d'après Batz, *op. cit.*, p. 394.

(52) *Bibliothèque de la ville de Clermont*, A. 10634/4: *Mémoire pour le maire et les habitants de Vic, contre le Sr Natey, de Nyon, en Helvétie.* - Un addendum manuscrit donne ces autres indications: « Le jugement du 25 frimaire permit de consigner en assignats 535.125 l. offertes. La consignation fut suspendue par des incidents jusqu'au 28 messidor an 4. Dans l'intervalle, les assignats furent retirés de la circulation et il fut consigné en place 56.500 francs de mandats, qui furent décrétés par la loi du ... vendémiaire 29 ».

(53) Autre prête-nom sans doute.

boul. Ainsi voilà une équation algébrique, digne de remarque: 535.125 : 56.500 : 3.186 : 0. » Et cette observation : « Que Chadieu ait été vendu au Sr Sauzai, ou au Sr Vallier, ou au Sr Natey qui ont plaidé longtemps ensemble, en consignant ou en s'invectivant, tout cela ne fait rien à la cause; que le Sr de Batz en ait été le véritable acquéreur sous leurs trois noms, cela serait plus indifférent encore s'il n'avait été lui-même l'agent direct et visible de toutes les tracasseries et insultes dirigées contre la commune de Vic et le maire qui la représente. »

A la date où ce mémoire fut imprimé, Batz avait repris sa véritable identité. Il avait bénéficié de l'amnistie consulaire. Mais il n'avait pu jouir de Chadieu que depuis cette époque. De 1795 à 1801, il erre toujours et ne paraît en Auvergne que pour de brefs séjours. Arrêté le 13 vendémiaire, il s'échappe (54.) Au lendemain du 18 fructidor, il est l'objet d'une dénonciation de la part du commissaire du Directoire exécutif auprès de l'administration municipale des Martres-de-Veyre, dont Authezat dépendait : cet agent signale qu' « aujourd'hui cette terre (de Chadieu) a été régie et administrée par et au nom d'un Sr baron de Blad (sic) qui a pris aussi le surnom de Belmont, qui est venu aussitôt après le 18 fructidor percevoir par avance quelque revenu et a disparu et s'est sauvé en Suisse ». Le département du Puy-de-Dôme juge opportun que « le gouvernement ouvre les yeux sur cette affaire » (55); mais ni le ministre de la police ni celui des finances, qu'il alerte, ne paraissent disposés à donner suite : le premier renvoie le dossier à son collègue et celui-ci passe l'éponge. Décidément Batz jouit de hautes protections !

A partir de l'an IX, il peut enfin se fixer à Chadieu. Par prudence il ne dépouillera la défroque de Nathey qu'en 1811. C'est sous son nom d'emprunt qu'il plaide contre Vic ; il défriche

(54) Le *Mémoire* (*op. cit*, note 52) rapporte ce qui suit : à Vic, parut en l'an V « un individu prenant le nom de Belmont », accompagné de deux experts ; « il se dit fondé de pouvoirs du propriétaire de Chadieu » ; là-dessus, il « fut arrêté à Riom, conduit à Lyon, et parvint à s'échapper sur la route ; le 18 brumaire lui rendit la liberté ». Ensuite « il reparut à Chadieu et à Vic sous le nom de Sr Jean » : il proposa encore un arrangement.

(55) 25 brumaire et 7 frimaire an VI (*Arch. départ. Puy-de-Dôme*, Q. 1413). Le département écrivait : « Nous avons reçu, citoyen, votre lettre du 25 brumaire, contenant vos observations sur la régie et administration oblique des prétendus propriétaires de Chadieu. Nous ne pouvons que vous louer de votre zèle. Les motifs qui l'ont excité ne nous sont pas tout à fait étrangers et votre rapport n'a fait que nous confirmer dans les soupçons que nous avons toujours eus que cette prétendue aliénation de la part de l'émigré St Poncy fondé de pouvoirs de l'émigré La Rochelambert et de sa femme n'était qu'un jeu imaginé pour ravir à la République le prix de sacrifices que les ennemis, tels que les vendéens, la forcent à faire journellement... » Le commissaire du pouvoir exécutif, Boutarel, était un assez ferme républicain (cf. R. Schnerb, *Les contributions directes à l'époque de la Révolution dans le département du Puy-de-Dôme*, p. 339-340).

d'ailleurs le pacage contesté, y fait des plantations; il ajoute aux titres anciens qu'il fait valoir une transaction qui serait intervenue au XVIe siècle et qui se révèle être un faux. « Quel est le but de ce Sr Natey pour plus oser en quelques mois que n'ont tenté en un siècle ses illustres prédécesseurs ? », se demande la partie adverse. « Se croit-il dans cette contrée si fort au-dessus des magistrats et des lois?... » En définitive un arrêté de 1810 ordonne le rétablissement des lieux dans leur état primitif aux frais de Nathey (56). La cause devait être bien mauvaise pour que Batz perde! L'ami Redon préside pourtant la Cour de Riom.

« Faussaire à dix-sept quartiers », a-t-on dit; « faux parchemins; noblesse postiche, décret falsifié, fausse monnaie »..., tels seraient les principaux attributs de celui qui est apparu à certains comme l'un des héros de la résistance royaliste (57). Or, exécrable est la réputation dont il jouit auprès des paysans d'Authezat (M. Lenôtre a dû en convenir). Au surplus, nommé par la Restauration commandant du département du Cantal, il réussit à se faire rayer des cadres en 1818 et ne peut obtenir en 1820 sa réintégration (58).

Il meurt à Chadieu, criblé de dettes, en 1822. Il lègue ses biens à celle qui avait été longtemps sa maîtresse et qu'il avait épousée en 1812, Michelle Thilorier, demi-sœur de madame d'Epremesnil. La maison des Thilorier, rue Buffault, à Paris, n'était-elle pas de ces logis secrets qui l'avaient abrité aux heures « héroïques » de la Terreur et de Vendémiaire? (59). Une tradition veut que, trouvé mort dans son parc, frappé d'apoplexie, il aurait été inhumé au bord d'un chemin.

Robert SCHNERB.

(56) *Biblioth. de Clermont*, A. 10634/2-8.

(57) Le baron de BATZ, *op. cit.*, p. 543; voir également: Ch. de BATZ-TRENQUELLÉON, *Le vrai baron de Batz*, 1912 (p. 45).

(58) Il y aurait une recherche à faire dans les cartons des archives de la Guerre.

(59) Le baron de BATZ, *op. cit.*, *passim*. — On ne saurait d'ailleurs utiliser cet ouvrage qu'avec prudence. L'auteur ne paraît pas connaître les lieux: il nous assure que, pour se rendre d'Aurillac à Chadieu, alors qu'il commandait dans le Cantal, Batz devait passer par le bac qui traversait l'Allier; or, l'itinéraire indiqué est celui de Lempdes, Issoire et Veyre, c'est-à-dire celui qui emprunte la rive ouest de la rivière, côté Chadieu (p. 526).